



Syndicat CGT Michelin

Z.I. du Prat - RP 3713 56037 VANNES CEDEX ☎ 02 97 68 86 42
Mail : michelin.cgt@orange.fr site internet : www.cgtmichelin.fr

Communiqué de Presse

Encore plus nombreux le 7 septembre pour défendre notre retraite à 60 ans !

Malgré les différentes manifestations qui se sont déroulées depuis le début de l'année, le gouvernement s'obstine à vouloir faire passer son projet de réforme des retraites. Projet tout à fait injuste qui voudrait que l'âge de la retraite soit porté dans un premier temps à 62 ans. Oui, dans un premier temps, car le gouvernement ne s'en cache pas, l'âge de la retraite devrait être porté à 65, voir 67 ans. C'est bien ce qui est dans la ligne de mire de nos dirigeants politiques et patronaux.

Les conséquences d'un tel projet seraient désastreuses pour la vie des salariés et leur espérance de vie.

Qui se voit dans, notre entreprise, travailler si tard sans y laisser sa peau ?

Les ouvriers, qui travaillent en atelier dans les différents secteurs d'activité dans des conditions difficiles, confrontés aux efforts physiques, aux fortes chaleurs et aux horaires en 3 X 8

Non, personne ne se voit aller au-delà de 60 ans chez Michelin, où le personnel blasé et fatigué n'aspire qu'à une chose : partir, y compris dès 55 ans pour les travaux pénibles.

La pénibilité

Voilà un dossier que la CGT porte depuis longtemps, y compris dans l'entreprise. Elle revendique la reconnaissance de la pénibilité par la réduction proportionnelle du nombre d'années au travail et de trimestres cotisés. Le patronat n'en voulant pas, le gouvernement dans son projet se contente de prévoir le maintien de la retraite à 60 ans pour les salariés qui, du fait d'une situation d'usure professionnelle constatée, de façon individuelle, auront un taux d'incapacité physique supérieur ou égal à 20 %. C'est dire le handicap exigé !

Pour la CGT, la reconnaissance de la pénibilité doit être collective pour l'ensemble des personnes ayant pratiqué des travaux pénibles ou des horaires usants, tel que le travail en équipe. Par conséquent, il doit y avoir réparation !

D'autres choix sont possibles :

Dans une France qui n'a jamais produit autant de richesses, où les profits continuent d'exploser, il y a de quoi combler les inégalités et financer un départ à la retraite pleine et entière à 60 ans.

Il faut aussi que tous les départs à la retraite soient systématiquement remplacés par l'embauche de jeunes qui sont l'avenir de la société.

Les moyens existent, malgré la dite crise. L'exemple de Michelin le prouve, avec un résultat net de 504 millions d'euros au premier semestre 2010.

Pénibilité

Avec le projet de loi sur la réforme des retraites, c'est encore une revendication du MEDEF qui est satisfaite par le Gouvernement. Le travail ne sera plus pénible ! Il faudra avoir une incapacité de travail de 20 % pour partir à 60 ans. Les patrons et Michelin applaudissent des deux mains. Ils sortent gagnants de la future réforme.

Ils auront tout fait pour ne pas faire reconnaître les travaux pénibles et permettre aux salariés d'avoir réparation et de partir avant 60 ans. Ils ont refusé de négocier depuis des années avec les organisations syndicales

sur la pénibilité au travail. Rien n'a jamais abouti. Ils voulaient que cela ne leur coûte rien préférant satisfaire l'appétit des actionnaires.

Pourtant, à une certaine période, pour supprimer des emplois en France, Michelin a bien reconnu le travail posté pendant 15 ans pour que les salariés puissent partir en CCA avant 60 ans. Pourquoi plus maintenant ?....

Le travail posté serait-il moins nocif maintenant ?

Si cette loi, qui est en projet, passe, les patrons, dont Michelin, vont se frotter les mains sur plus de stress, sur les rythmes de travail, sur la santé au travail, sur les cadences au travail.... Plus aucun poste collectif ne sera reconnu pénible. Les salariés devront être physiquement usés au moment du départ à la retraite.

Seule une visite médicale individuelle -comme un contrôle technique de voiture- pourra donner une incapacité de travail, à condition qu'elle soit de 20 % et alors le départ en retraite pourra se faire à 60 ans.

On est vraiment loin de la reconnaissance de la pénibilité, on est loin de notre revendication de départ à 55 ans, avec une embauche correspondante, pour tous les travaux pénibles dans toutes les catégories.

C'est aussi pour cela que la CGT, vous appelle à être encore plus nombreux le 7 septembre.

Dispositif "Carrières longues" : + 2 ans de cotisations

A la lecture du projet du Gouvernement sur la réforme des retraites, le fait de repousser l'âge de départ de 60 à 62 ans aura pour conséquence de rajouter deux années de cotisations pour le dispositif "carrières longues".

Dans le texte, il est écrit : *"afin de tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie, l'âge de départ à la retraite augmentera pour ces assurés, mais sans dépasser l'âge de 60 ans."*

Pour les assurés nés après le 1er janvier 1956, l'âge d'accès au dispositif "carrières longues" sera donc fixé à 58 ou 59 ans pour les assurés ayant débuté leur activité professionnelle à 14 ou 15 ans, soit 44 années de cotisations.

Idem pour ceux qui ont débuté à 16 ans qui partiront à 60 ans.

Par contre, pour ceux qui ont débuté à 17 et 18 ans, ils gagneraient une à deux années, puisqu'il est écrit : *"avec ce dispositif, le gouvernement garantit à tous ceux qui ont commencé à travailler avant 18 ans, qu'ils partiront à la retraite au maximum à 60 ans."*

Pour rappel, la durée de cotisations actuelle est de 40 ans, elle devrait passer à 41 ans en 2012 et 41,5 ans en 2020.

Donc au regard de ce dispositif, ceux qui ont commencé à travailler jeunes sont pénalisés par la durée de cotisations. C'était déjà le cas, puisqu'il fallait avoir cotisé 42 ans pour espérer partir avant 60 ans.

En définitif, il n'y a aucune reconnaissance pour les salariés qui ont commencé à travailler jeunes.

Le syndicat CGT Michelin de l'Usine de Vannes appellent l'ensemble des salariés du site à un arrêt de travail de 3 h 30 pour toutes les équipes y compris les équipes de fin semaine.

La CGT appelle aussi les salariés à participer massivement à la manifestation à Vannes dont le départ est prévu à 10 h 00 de la Rabine près du Port

Vannes, le 3 Septembre 2010.

**Contact : Claude JEGAT
Délégué syndical
N° de Tél. 06 77 69 16 29.**